



FÉDÉRATION JUMEAUX & PLUS

Pour & Avec les familles



06 73 51 05 78

www.jumeaux-et-plus.fr





Depuis 2003,
la Fédération
Jumeaux et
Plus est dotée
d'un Comité
scientifique.

Jumeaux & Plus, Pour qui ? Pourquoi ?

Jumeaux et Plus est un grand mouvement participatif d'entraide et de solidarité qui sait faire preuve d'innovation pour s'adapter aux besoins des familles et apporter aux futurs parents, aux parents et aux grands-parents de multiples, de la grossesse à l'âge adulte :

- Ecoute,
- Soutien à la parentalité,
- Accompagnement,
- Partage d'expériences,
- Information sur leurs droits,
- Plaidoyer auprès des pouvoirs publics,
- Et l'expertise d'un Comité scientifique.

La **Fédération Jumeaux et Plus** réunit plus de 800 bénévoles dans 65 associations départementales réparties sur le territoire métropolitain et l'île de la Réunion.

Les associations Jumeaux et Plus proposent au quotidien soutien moral et entraide matérielle aux familles de jumeaux, triplés et plus.



La Fédération Jumeaux et Plus

- Représente l'ensemble des familles de jumeaux, triplés ou plus, familles d'origines très diverses aux fragilités spécifiques
- Propose des pistes de réflexion de nature à faire évoluer positivement le débat public
- Accompagne les politiques mises en œuvre avec pour seul objectif le mieux vivre des familles et le développement psychique harmonieux des enfants, dans le respect de leurs différences.

Le **Mouvement Jumeaux et Plus** assume cette responsabilité dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Les familles de multiples sont soumises à des difficultés d'ordre médical mais aussi à des préoccupations d'ordre psychologique et socio-économique qui induisent des inégalités fondamentales avec les autres familles et des effets délétères sur la cellule familiale et sur l'équilibre des enfants.

* Reconnaissance d'utilité publique par décret du 23 juillet 2003 (J.O n° 174 du 30 juillet 2003).

Face à cette réalité, Jumeaux et Plus s'est donné pour missions auprès des familles de :

- Les accompagner dès l'annonce de la grossesse,
- Les informer sur les risques spécifiques aux grossesses multiples pour mieux prévenir la prématurité,
- Favoriser la diffusion de l'information sur un suivi des grossesses conforme aux recommandations de pratique clinique,
- Les aider à accepter l'arrivée de plusieurs bébés simultanément dans le couple, la famille, la fratrie,
- Préparer le nid psychique des enfants,
- Les soutenir dans l'organisation indispensable à la prévention du burn out parental et de l'isolement social,
- Conforter les pères dans leur rôle,
- Les accompagner tout au long de leur parentalité : allaitement, différenciation, socialisation, scolarisation, adolescence...
- Proposer un service de mise à disposition de matériel de puériculture spécifique, des vestiaires solidaires, des kits préma,
- Partager un catalogue de partenaires commerciaux visant à alléger le budget des familles.

Jumeaux et Plus offre aux familles, dans une logique de pair-aidance, un lieu de partage d'expériences et d'expression personnelle des vulnérabilités, sans jugement. Deux dimensions essentielles pour toutes les familles, qu'elles traversent ou non, de manière durable ou passagère, des difficultés dans l'exercice de leur parentalité.



Une ambassadrice

Deux fois maman de jumeaux, Rose et Jules, nés en 2007, et Joséphine et Léonard, nés en 2013, Élodie Gossuin, Miss France 2001, a accepté de s'engager aux côtés de Jumeaux et Plus.

Elle-même sœur de jumeaux, elle se sent très concernée par les actions du Mouvement.



Depuis sa création en 1979, Jumeaux et Plus a soutenu plus de 500 000 familles.



Jumeaux et Plus est reconnu d'utilité publique* et adhère à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).



Depuis 2010, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) apporte son soutien partenarial et financier à la Fédération ; soutien essentiel tant en termes de reconnaissance que pour la mise en œuvre de ses actions.

Depuis 2008, la Fédération Jumeaux et Plus est membre de l'International Council Of Multiple Birth Organizations (ICOMBO), structure opérationnelle de l'International Society for Twin Studies (ISTS). Cette organisation internationale regroupe des associations de parents de multiples et des experts (médecins, psychologues, ...). Elle est à l'origine d'une déclaration des droits et des besoins des multiples.



Jumeaux & Plus au plus près des familles



**En tant que tête de réseau,
la formation et le développement des
associations départementales**

**L'entraide morale et
matérielle en faveur
des familles**

**Le plaidoyer en
faveur des intérêts des
familles de multiples**

**Les axes
d'intervention
de la Fédération
Jumeaux et Plus**

**L'information
des familles, du corps
médical et des partne-
naires institutionnels**

**La reconnaissance
des besoins et des spécificités
des familles d'enfants
multiples**

**La participation aux
recherches scientifiques
concernant les familles et
les enfants eux-mêmes**

Gâce à ses associations départementales, Jumeaux et Plus est représenté dans les conseils d'administration des caisses d'allocations familiales (CAF), des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), des Unions départementales des associations familiales (UDAF), des offices d'HLM, des centres communaux d'action sociale (CCAS)... ce qui représente une implication forte dans la vie sociale des territoires.

C'est aussi un engagement important des équipes bénévoles et salariées pour sensibiliser les PMI, les hôpitaux, les réseaux de périnatalité, les Conseils départementaux, les intercommunalités, etc.

**Des publications variées et
un magazine semestriel :**

MULTIPL'INFOS
Le magazine de la Fédération JUMEAUX ET PLUS

**Des newsletters et
autres bulletins
d'information internes
en format web**

**Les moyens de
communication
de la Fédération
Jumeaux et Plus**

**Une plate-forme nationale
d'accueil téléphonique :
06 73 51 05 78**

**Une page Facebook :
[https://www.facebook.com
/FDJumeauxetplus](https://www.facebook.com/FDJumeauxetplus)**

**Un site internet :
<https://www.jumeaux-et-plus.fr/>**

Notre Comité scientifique

En 2003, le professeur **Jean-Claude Pons**, parrain du Mouvement et spécialiste du suivi des grossesses gémellaires, a constitué le Comité scientifique de la Fédération.

Ce **regroupement d'experts reconnus** dans leur domaine de compétences permet d'informer le public sur différents thèmes ayant trait à la gémellité : prématurité, réduction embryonnaire, suivi des grossesses, développement cognitif des jumeaux, scolarité, adolescence, santé des mères...

Chaque année, lors des Journées Nationales de la Gémellité, la Fédération Jumeaux et Plus et son Comité

scientifique proposent des journées d'informations scientifiques destinées aux bénévoles et au grand public.

Le **professeur Yves Ville**, éminent spécialiste du suivi des grossesses multiples, préside ce Comité scientifique qui valide les publications de la Fédération et guide le Mouvement dans l'ensemble de ses projets. Son rôle a été particulièrement important pour l'obtention, en 2009, des recommandations pour la pratique clinique (RPC) sur le suivi des grossesses gémellaires.



L'équipe pluridisciplinaire du Comité scientifique Jumeaux & Plus

Pr Yves Ville, membre de l'Académie Nationale de Médecine, chef de service d'obstétrique et de médecine fœtale, coordonnateur du CPDPN de l'hôpital Necker-Enfants Malades



Pr Gilles Pison, démographe, Directeur de Recherche à l'INED et professeur au Muséum national d'Histoire naturelle

Pr Jean-Claude Pons, ancien chef de service en gynécologie-obstétrique au CHU de Grenoble



Dr Fabrice Bak, psychologue cognitiviste, gémellologue, directeur de l'IFEPGA de Lyon

Pr Olivier Claris, chef du service de néonatalogie et réanimation néonatale de l'hôpital Femme-Mère-Enfant des Hospices Civils de Lyon



Dr Cédric Kron, chirurgien plasticien à Paris, membre de la société française des chirurgiens plasticiens

Pr Christophe Vayssièr, gynécologue obstétricien, coordinateur de centre expert, Pôle Femme-Mère-Couple de l'Hôpital Paule de Viguier de Toulouse



Mme Sabine Herbener, jumelle adulte, militante active du mouvement des jumeaux en Suisse Romande

Dr Inès de Montgolfier, pédiatre à Lyon



Mme Huguette Papiou, mère de multiples et membre d'honneur de la Fédération

Dr Camille Schelstraete, médecin généraliste et spécialiste de l'allaitement



M. Paul Jabert, coordonnateur du Comité scientifique et président de la Fédération

1979-2021 → Jumeaux & Plus sur tous les fronts



Octobre 2021

Jumeaux et Plus participe au collectif Ecoute-Parentalités : Besoin d'évoquer une problématique familiale ? Le collectif réunit onze structures disposant chacune d'une ligne téléphonique d'écoute et de soutien aux parents : www.ecouteparentalites.fr

Juillet 2021

Le congé de paternité est porté de 18 à 32 jours pour les pères de multiples. Il s'applique au 2^e parent sans discrimination.

Avril 2021

Retour au versement de la prime de naissance au 7^e mois de grossesse. → **Combat mené par Jumeaux et Plus depuis 2015, date de la réforme qui a reporté ce versement au 3^e mois des bébés.**

2021

Réforme de l'aide à domicile portée par la CNAF : la généralisation de l'aide à l'emploi d'une Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'une auxiliaire de vie sociale (AVS) pendant la grossesse, comme moyen de prévention de la prématurité, demandée avec force par Jumeaux et Plus, est enfin reconnue. Le répit parental est également pris en compte et l'accès à l'aide à domicile après la naissance est simplifié.

2020-2021

Jumeaux et Plus participe aux travaux du parcours des 1 000 premiers jours de l'enfant sous l'égide du Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet.

Jumeaux et Plus intègre le groupe expert de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur la prévention des déformations crâniennes positionnelles et de la mort inattendue du nourrisson.

2020

Jumeaux et Plus se dote d'une plate-forme nationale d'accueil téléphonique et rejoint les écouteurs du N° vert COVID 19.

2019

Anniversaire des 40 ans du Mouvement
Jumeaux et Plus intègre le groupe de travail sur la création du 1^{er} registre de la gémellité français, Jumomedgen, à visée médicale, sous l'égide du Centre National de Recherche en Génomique Humaine. Jumeaux et Plus est référencé sur la plate-forme de shopping solidaire, Prizle : www.prizle.com/NC927

2018

Jumeaux et Plus intègre le cercle très privilégié des **50 partenaires de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)**. Le Mouvement est référencé sur monenfant.fr

2015

Jumeaux et Plus propose au Ministère de l'Éducation nationale une recommandation sur la scolarisation des multiples.
La société des eaux de Mont Roucoux s'engage durablement aux côtés de Jumeaux et Plus en tant que mécène.

2014

La durée du congé parental et la prestation correspondante sont alignées pour les familles de triplés au maximum jusqu'aux 6 ans des enfants.

→ **Vingt ans de combat de notre Fédération pour obtenir cet alignement.**

L'amendement n° 5 porté par Mme Dini, Sénatrice du Rhône, sur l'article 2 du projet de loi pour l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes relatif à la réforme du CLCA est adopté. Il stipule :

« En cas de naissances multiples, le congé parental d'éducation peut être prolongé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle des enfants. Pour les naissances multiples d'au moins trois enfants ou d'arrivées simultanées d'au moins trois enfants adoptés ou confiés en vue d'adoption, il peut être prolongé cinq fois pour prendre fin au plus tard au sixième anniversaire des enfants. »

2013

Auditions à l'Assemblée nationale, au Sénat et dans les ministères sur tous les projets de réforme touchant à la politique familiale.

La Fédération se bat pour une politique familiale pérenne, juste et respectueuse de la famille. Elle prend position, aux côtés de l'UNAF, sur la réforme du congé parental envisagée par le projet de loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2012

La Fédération est entendue dans le cadre de l'audit du centre de référence STT (syndrome transfuseur-transfusé) de l'Hôpital Necker-Enfants Malades.

2011

Jumeaux et Plus participe aux sessions de formation médicale continue organisées par le Collège National des Gynécologues Obstétriciens français.

2010

Jumeaux et Plus signe sa première convention de partenariat avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

2009

La Fédération intègre le comité d'organisation mis en place par le Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français (CNGOF) pour la création des **Recommandations pour la Pratique Clinique (RPC) sur le suivi des grossesses gémellaires** élaborées selon le protocole de la Haute Autorité de Santé (HAS).

→ **Ces RPC sont présentées officiellement lors des journées nationales du Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français le 9 décembre 2009. Elles se veulent l'aide indispensable à**

tous les praticiens qui auront à suivre des grossesses gémellaires et permettront de mettre finaux disparités dans les soins apportés à ce type de grossesses enfin reconnues comme grossesses à risque.

2008

Jumeaux et Plus, reçu au Ministère de la Santé, plaide en faveur de l'élaboration des RPC sur le suivi des grossesses gémellaires.

2005

Jumeaux et Plus est sollicité par le Pr Gorwood et son équipe de l'INSERM pour mener une étude sur la psychologie des multiples entre 1 et 3 ans.

→ **Les 1^{er} résultats seront publiés au congrès de Boston en 2005, Jumeaux et Plus est partenaire de l'étude.**

2003

→ **Obtention de la reconnaissance d'utilité publique.**

→ Suite à la rencontre avec M. C. Jacob, Ministre de la Famille, la spécificité d'enfant multiple est reconnue pour la prestation d'accueil du jeune enfant (la PAJE).

2002

Reconnaissance de la spécificité « multiples » dans la loi sur le congé paternité.

→ **Le congé de paternité est porté à 18 jours calendaires (au lieu de 11) pour les pères de multiples.** Le code du travail attribue 3 jours de congés pour accompagner la naissance.

1994

Allongement du congé maternité en pré et post natal pour les grossesses gémellaires et de haut rang. Autant d'allocations pour jeune enfant (AJE) sont attribuées que d'enfants nés.

1979

→ Création de l'association nationale d'entraide aux parents de naissances multiples (ANEPNM) qui deviendra ensuite Jumeaux et Plus.

→ Création de la majoration exceptionnelle pour naissances multiples dans le cadre des prestations familiales.



1,61 %
Naissances
totales

33 %
Naissances
prématurées

Notre plaidoyer pour les familles

Si le désir d'enfant est le choix des parents, l'arrivée de jumeaux, triplés ou plus ne l'est pas et place la famille face à :

- **Des difficultés médicales** : 50% des naissances multiples sont prématurées. Si les multiples ne représentent que 1,61 % des naissances en France, les naissances multiples représentent 33% des naissances prématurées.
- **Des difficultés psychologiques** : les mères de multiples sont 5 fois plus sujettes à la dépression du post partum.
- **Des difficultés socio-économiques** : simultanéité des charges financières, congé parental non choisi, isolement social.

Ces difficultés ont des conséquences importantes sur la cellule familiale avec des effets délétères sur l'équilibre des enfants et trop souvent sur l'insertion sociale et professionnelle des femmes.

La question du partage des rôles entre les conjoints ne se pose pas dans les familles de multiples. En effet, face à l'importance des tâches domestiques et de maternage à accomplir chaque jour, les parents de multiples ne peuvent qu'être solidaires et faire face ensemble. C'est un véritable travail d'équipe qui se met en place au quotidien, sur les conseils des bénévoles des associations Jumeaux et Plus, afin de répondre au mieux aux besoins de deux voire trois bébés.

Cependant, en raison des différences de salaires largement constatées entre hommes et femmes, les pères de multiples sont dans l'impossibilité de prendre un congé parental qui grèverait le budget familial, déjà fortement fragilisé par la simultanéité des charges financières inhérentes à l'arrivée des multiples.

A ce titre, Jumeaux & Plus réclame :



1

Un accès facilité à l'aide à domicile en post natal en prévention de la dépression du post partum et du burn out parental.



2

Une prise en compte de la spécificité des jumeaux dans leur parcours scolaire



3

Un accès facilité aux modes de garde



4

Des facilités de retour à l'emploi pour le parent qui interrompt son parcours professionnel pour élever ses enfants



5

Des facilités d'accès pour les multiples aux bourses d'études et aux résidences universitaires



6

Une réforme du congé parental : la PreParE, une extrême difficulté organisationnelle induite par la période de partage obligatoire du congé





Nous contacter

Fédération Jumeaux & Plus

28 Place Saint Georges • 75009 PARIS

06 73 51 05 78 • secretariat@jumeaux-et-plus.fr

www.jumeaux-et-plus.fr

<https://www.facebook.com/FDJumeauxetplus>

